

Avis d'enquête publique

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Pouillé-les-Coteaux

Par arrêté en date du 12 décembre 2021, le Maire de la commune de Pouillé-les-Coteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme .

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 janvier 2022 à 9h au vendredi 25 février 2022 à 17h inclus

A cet effet, M. Jean-Pierre HEMERY a été désigné par le Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se tiendra à la mairie de Pouillé-les-Coteaux, 176 rue de la mairie, aux jours et heures d'ouverture suivants : le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra la mairie de Pouillé-les-Coteaux, 176 rue de la mairie :

- Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h
- Jeudi 3 février 2022 de 14 h à 17h
- Samedi 12 février 2022 de 9h à 12h
- Mardi 15 février 2022 de 14h à 17h
- Vendredi 25 février 2022 de 14h à 17h.

Les pièces papier du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Pouillé-les-coteaux , 176 rue de la mairie , pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par voie postale ou déposées à l'attention de M. le commissaire enquêteur, mairie, 176 rue de la mairie 44522 Pouillé-les-Coteaux avant 17h le 25 février 2022 .

L'enquête publique sera également réalisée à la fois sous forme dématérialisée :

- Le dossier d'enquête pourra être consulté 7j/7 du lundi 24 janvier 2022 à 9h au vendredi 25 février 2022 à 17h précises à l'adresse <http://plu-pouille-les-coteaux.enquetepublique.net> ou par les liens vers ce site depuis le site de la Préfecture de Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.
- Les observations pourront également être inscrites dans le registre numérique accessible à l'adresse indiquée ci-dessus et par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plu-pouille-les-coteaux@enquetepublique.net

L'ensemble des observations et propositions formulées dans les conditions ci-dessus seront versées et consultables sur le registre numérique à l'adresse : <http://plu-pouille-les-coteaux.enquetepublique.net>.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Pouillé-les-Coteaux, 176 rue de la mairie.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la commune de Pouillé-les-Coteaux et sur le site de la Préfecture (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.) pour y être tenue à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal de Pouillé-les-Coteaux se prononcera sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision du PLU en vue de cette approbation.